

Table des matières

Introduction	15
CHAPITRE 1. Généralités sur la législation douanière	19
1. Politique douanière de l'Union européenne	19
2. Caractère mondial de la législation de l'union douanière de l'Union européenne	20
2.1. Organisation mondiale du commerce (O.M.C.)	20
2.2. Organisation mondiale des douanes	22
3. Sources de la législation douanière de l'Union européenne	24
3.1. Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	24
3.2. Accords internationaux	24
A. Accords européens	25
B. Politique euro-méditerranéenne	25
C. États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) et Afrique du Sud	26
D. Pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.)	26
E. Système des préférences généralisées (S.P.G.)	26
F. Pays d'Amérique et d'Asie	27
3.3. Code des douanes de l'Union et règlements délégués et exécutifs	27
CHAPITRE 2. Dispositions générales	29
1. Territoire douanier de l'Union européenne	29
2. Représentation en douane	30
3. Décisions relatives à l'application de la législation douanière	32
4. Droit d'être entendu	35
5. Recours	36
6. Conservation des documents et autres informations, frais et coûts	36
7. Enregistrement des opérateurs économiques	37
8. Sanctions	38
CHAPITRE 3. Le statut d'opérateur économique agréé	41
1. Dispositions générales	41

2. Demande	43
3. Conditions et critères d'octroi	44
4. Délai de prise de décision	45
5. Suspension et révocation	45
6. Reconnaissance mutuelle	46
CHAPITRE 4. Critères de taxation applicables dans le cadre des échanges de marchandises	47
1. Système harmonisé (S.H.)	47
2. Nomenclature combinée (N.C.) et Tarif douanier commun (T.D.C.)	48
3. Tarif intégré des Communautés européennes (TARIC)	51
4. Le classement tarifaire des marchandises	52
5. Renseignements tarifaires contraignants (R.T.C.)	54
6. Contingents tarifaires	56
6.1. Contingents tarifaires préférentiels	56
6.2. Contingents tarifaires autonomes	56
7. Droits <i>antidumping</i>	57
7.1. Ouverture de la procédure	58
7.2. Enquête	59
7.3. Mesures provisoires	59
7.4. Engagements	59
7.5. Clôture de la procédure : sans institution de mesures ou avec imposition de droits définitifs	60
7.6. Durée, réexamen et restitution	60
7.7. Droit <i>antidumping</i> « contourné »	62
7.8. Remboursement des droits <i>antidumping</i>	62
8. Droits compensatoires	63
9. Application des droits de douane et dérogations	63
CHAPITRE 5. Origine des marchandises	65
1. Généralités	65
2. Origine non préférentielle	66
2.1. Champ d'application	67
2.2. Critères d'origine	68
A. Marchandises entièrement obtenues	68
B. Marchandises transformées	69
2.3. Ouvraisons ou transformations qui ne sont pas considérées comme économiquement justifiées	71

2.4.	Opérations minimales	72
2.5.	Origine des pièces de rechange	72
2.6.	Méthode de gestion d'inventaires	73
2.7.	Tolérance générale en valeur	73
2.8.	Justification de l'origine à l'importation	73
2.9.	Justification de l'origine à l'exportation	73
3.	Origine préférentielle	74
3.1.	Considérations générales	74
3.2.	Règles d'origine préférentielle autonomes	75
3.3.	Règles d'origine préférentielle conventionnelles	76
3.4.	Règles de base communes à la plupart des régimes préférentiels (autonomes et conventionnels)	76
3.5.	Principales définitions utilisées	77
3.6.	Produits entièrement obtenus	78
3.7.	Transformations suffisantes (la liste unique)	78
3.8.	Opérations minimales	80
3.9.	Cumul de l'origine	81
	A. Cumul bilatéral	81
	B. Cumul diagonal / cumul paneuro-méditerranéen / cumul « Balkans occidentaux »	82
	C. Cumul régional	83
	D. Cumul total	84
	E. Cumul total bilatéral	85
3.10.	Tolérance générale en valeur	87
3.11.	<i>No drawback</i>	87
3.12.	Principe de territorialité	88
3.13.	Transport direct	89
3.14.	Règle de non-manipulation	89
3.15.	Déclaration du fournisseur	90
3.16.	Exportateur agréé	90
3.17.	Preuve de l'origine	91
	A. Pièces justificatives	91
	B. Quand solliciter un certificat EUR.1 et un certificat EUR-MED?	93
	C. Validité des preuves d'origine	95
	D. D'autres règles concernant l'EUR.1 ou l'EUR-MED	95

3.18.	Exemptions de la preuve d'origine	96
3.19.	La convention paneuro-méditerranéenne (PEM) modernisée	96
3.20.	Renseignements contraignants en matière d'origine (R.C.O.)	97
CHAPITRE 6. Valeur en douane des marchandises		99
1.	Généralités	99
2.	Méthodes d'évaluation	101
2.1.	Six méthodes	101
2.2.	Valeur transactionnelle	101
A.	Éléments à inclure dans le prix de la transaction	103
B.	Éléments à ne pas inclure dans le prix de la transaction	104
C.	Réductions de prix	105
D.	Cas de livraisons partielles	105
E.	Cas de marchandises défectueuses	105
F.	Cas où les autorités douanières ne sont pas convaincues que la valeur déclarée représente le montant total payé ou à payer	106
2.3.	Valeur transactionnelle de marchandises identiques ou similaires	106
2.4.	Valeur déduite et valeur calculée ou reconstruite	107
2.5.	Moyens raisonnables	108
3.	Simplification	109
4.	Prix de transfert	109
5.	Redevances et droits de licence	111
CHAPITRE 7. Dette douanière		113
1.	Généralités	113
2.	Dette à l'importation : critères d'application, moment de sa naissance et débiteur	114
3.	Dette à l'exportation : critères d'application, moment de sa naissance et débiteur	117
4.	Règles générales de calcul du montant des droits à l'importation ou à l'exportation	119
5.	Règles particulières de calcul du montant des droits à l'importation	120
6.	Lieu de naissance de la dette douanière	121

7. Détermination du montant des droits à l'importation ou à l'exportation	121
8. Notification de la dette douanière	122
9. Prescription de la dette douanière	123
10. Prise en compte	123
11. Délai général de paiement et suspension du délai de paiement	125
12. Paiement et report de paiement	125
CHAPITRE 8. Garantie	127
1. Généralités	127
2. Garantie du montant d'une dette douanière existante ou potentielle	127
3. Constitution d'une garantie	129
4. Garantie globale	130
5. Décisions de la part des autorités douanières belges d'adaptation des réductions par type de dettes	133
6. Dette douanière potentielle et dette douanière existante	133
7. Libération de la garantie	134
CHAPITRE 9. Remboursement et remise	135
1. Définitions et conditions générales	135
2. Situations qui permettent l'octroi du remboursement ou de la remise	135
2.1. Montants excessifs de droits à l'importation ou à l'exportation	136
2.2. Marchandises défectueuses ou non conformes aux stipulations du contrat	137
2.3. Erreur des autorités compétentes	138
2.4. Équité	138
3. Procédure pour le remboursement et la remise	139
CHAPITRE 10. Extinction de la dette douanière	141
CHAPITRE 11. Marchandises introduites sur le territoire douanier de l'Union	145
1. Généralités	145
2. Déclaration sommaire à l'entrée	145
2.1. Généralités	145
2.2. Délais de dépôt de l'E.N.S.	147

3. Introduction des marchandises sur le territoire douanier de l'Union	148
4. Présentation en douane des marchandises (article 139 C.D.U.)	149
5. Lieu agréé pour la présentation en douane des marchandises	149
6. Dépôt temporaire de marchandises (article 144 C.D.U.)	150
6.1. Généralités	150
6.2. Autorisation d'exploitation d'installations de stockage temporaire	151
CHAPITRE 12. Règles générales applicables au statut douanier, au placement de marchandises sous un régime douanier, à la vérification, à la mainlevée et à la disposition des marchandises	153
1. Statut douanier des marchandises (article 153)	155
2. Preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	155
3. Preuve du statut douanier de marchandises de l'Union délivrée par un émetteur agréé	156
4. Placement des marchandises sous un régime douanier	157
5. Déclarations en douane normales	158
6. Déclarations en douane simplifiées	158
7. Autres simplifications liées au placement des marchandises à un régime particulier	160
8. Déclaration en douane préalable à la présentation des marchandises	163
9. Vérification et mainlevée des marchandises	163
CHAPITRE 13. Mise en libre pratique et exonération des droits à l'importation	165
1. Généralités	165
2. Application des droits de douane	166
2.1. Recherche du taux à appliquer	166
2.2. Cas de non-application totale ou partielle des droits de douane	166
A. Franchises douanières	166
B. Marchandises en retour	167
CHAPITRE 14. Régimes particuliers	171
1. Dispositions générales	171
2. Autorisation	171

3. Écritures	173
4. Apurement d'un régime particulier	173
5. Transfert des droits et obligations	174
6. Circulation des marchandises	175
7. Manipulations usuelles	176
8. Marchandises équivalentes	177
CHAPITRE 15. Transit	179
1. Généralités	179
2. Transit de l'Union	180
2.1. Simplifications	181
2.2. Formalités à accomplir au bureau de départ	182
2.3. Formalités à accomplir en cours de transport	182
2.4. Formalités à accomplir au bureau de destination	183
3. Application des procédures internationales de transit	183
CHAPITRE 16. Perfectionnement actif	187
1. Introduction	187
2. Autorisation	188
2.1. Principe général	188
2.2. Conditions à remplir pour bénéficier de l'autorisation	189
2.3. Conditions économiques	189
2.4. Garantie	192
2.5. Écritures	193
2.6. Taux de rendement	194
2.7. Manipulations usuelles	194
2.8. Marchandises équivalentes	195
2.9. Durée de validité de l'autorisation	196
3. Placement sous le régime	196
4. Apurement du régime	197
4.1. Le décompte d'apurement	198
4.2. Réexportation	199
4.3. Placement sous un autre régime particulier	200
4.4. Mise en libre pratique	200
5. Destruction des marchandises	202

CHAPITRE 17. Perfectionnement passif	205
1. Généralités	205
2. Autorisation	207
2.1. Conditions à remplir	208
2.2. Conditions économiques	209
2.3. Écritures	209
2.4. Manipulations usuelles	210
2.5. Marchandises équivalentes	211
2.6. Système des échanges standard	211
3. Placement sous le régime	212
4. Apurement du régime	212
CHAPITRE 18. Entrepôt douanier	215
1. Généralités	215
2. Types d'entrepôts douaniers	216
3. Responsabilités du titulaire de l'autorisation ou du régime	217
4. Autorisation	217
4.1. Principe général	217
4.2. Garantie	218
4.3. Écritures	219
4.4. Marchandises équivalentes	220
4.5. Stockage de marchandises de l'Union et non-Union	221
4.6. Manipulations usuelles	222
4.7. Transformation dans un entrepôt douanier	224
4.8. Vente au détail	224
4.9. Durée du régime de stockage	225
5. Placement sous le régime	225
6. Apurement du régime	225
CHAPITRE 19. Admission temporaire	229
1. Généralités	229
2. Admission temporaire en exonération totale	230
3. Admission temporaire en exonération partielle	231
4. Autorisation	231
4.1. Délai de séjour des marchandises sous admission temporaire	234
4.2. Garantie	235

5. Placement sous le régime	235
6. Apurement du régime	235
CHAPITRE 20. Destination particulière	237
1. Généralités	237
2. Autorisation	238
2.1. Durée de validité	239
2.2. Taux de rendement	240
2.3. Écritures	240
2.4. Marchandises équivalentes	241
3. Placement sous le régime	242
4. Apurement du régime	243
CHAPITRE 21. Zones franches	245
1. Généralités	245
2. Constructions et activités autorisées dans les zones franches	245
3. Présentation des marchandises et placement sous le régime	246
4. Marchandises de l'Union en zone franche	246
5. Marchandises non-Union en zone franche	247
6. Marchandises sortant d'une zone franche	247
CHAPITRE 22. Sortie de marchandises du territoire douanier de l'Union	249
1. Formalités préalables à la sortie des marchandises	249
2. Formalités de sortie des marchandises	250
3. Exportation et réexportation	253
4. Exportateur	253
5. Déclaration sommaire de sortie	254
6. Notification de réexportation	255
7. Exonération des droits à l'exportation	256
CHAPITRE 23. Brexit	259
1. Introduction	259
2. Accord de libre échange	260
3. Scénarios d'importation dans l'Union européenne	261
3.1. Scénario n° 1 – Des marchandises d'origine préférentielle du Royaume-Uni sont exportées dans l'Union européenne	261

3.2.	Scénario n° 2 – Des marchandises d’origine préférentielle du Royaume-Uni sont importées dans un État membre (E.M.) 2 en transitant par un E.M.1	261
4.	Scénarios d’exportation depuis l’Union européenne	262
4.1.	Scénario n° 1 – Des marchandises d’origine préférentielle de l’Union européenne sont exportées au Royaume-Uni	262
4.2.	Scénario n° 2 – Des marchandises d’origine préférentielle de l’Union européenne sont exportées depuis l’E.M.1 au Royaume-Uni via l’E.M.2	263
5.	Cas de l’Irlande du Nord	263

ANNEXES

ANNEXE 1.	Liste des territoires douaniers, accises, T.V.A. et statistiques de l’U.E.	267
ANNEXE 2.	Liste des décisions douanières	271